

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1993 B 00500

Numéro SIREN : 390 081 156

Nom ou dénomination : KEYYO

Ce dépôt a été enregistré le 23/06/2020 sous le numéro de dépôt 16349

Greffe du tribunal de commerce de Nanterre



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 23/06/2020

Numéro de dépôt : 2020/16349

Déposant :

Nom/dénomination : KEYYO

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 390 081 156

N° gestion : 1993 B 00500



KEYYO

Société anonyme au capital de 627.200 euros

Siège social : Clichy (92110), 92-98, boulevard Victor Hugo
390.081.156 R.C.S NANTERRE

COMPTES SOCIAUX AU 31/12/2019

BILAN

COMPTE DE RESULTAT

ANNEXE

Copie certifiée conforme à l'original
Le directeur général
Luc PERRAUDIN



1. COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2019

- BILAN ACTIF

en K€	2019-12	2019-12	2019-12	2018-12
BILAN - ACTIF	KEYYO	KEYYO	KEYYO	KEYYO
	Brut	Amt	Net	Net
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Recherche et développement	4 967	-	3 787	1 037
Concessions, brevets, droits similaires	1 209	-	807	465
Fonds commercial	1 221	-	1 221	1 221
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 994	-	1 390	601
Autres immobilisations corporelles	3 218	-	1 555	1 641
Avances et acomptes	83	-	83	0
Immobilisations financières				
Autres participations	3 030	-	3 030	3 030
Créances rattachées à des participations	-	-	0	0
Autres titres immobilisés	-	-	0	0
Prêts	-	-	0	0
Autres immobilisations financières	2 418	-	2 418	2 796
TOTAL Actifs Immobilisés (1)	18 140	-	7 539	10 791
Actif circulant				
Stock (2)				
Matières premières, approvisionnements (2)	609	-	2	567
Marchandises (2)	5	-	5	6
Avances et acomptes versés sur commandes (3)	80	-	80	10
Clients et comptes rattachés (3)	2 237	-	318	1 748
Autres créances				
. Fournisseurs débiteurs (3)	29	-	29	27
. Personnel (3)	6	-	6	9
. Organismes sociaux (3)	102	-	102	84
. Etat, impôts sur les bénéfices (3)	-	-	0	323
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires (3)	429	-	429	548
. Autres (3)	6 017	-	6 017	0
Valeurs mobilières de placement (4)	536	-	536	5 384
Disponibilités	1 351	-	1 351	3 032
Charges constatées d'avance (3&5)	488	-	488	390
TOTAL Actif Circulant	11 888	-321	11 568	12 127
TOTAL ACTIF	30 029	-7 860	22 169	22 918

- BILAN PASSIF

en K€	2019-12	2019-12	2019-12	2018-12
BILAN - PASSIF	KEYYO	KEYYO	KEYYO	KEYYO
	Brut	Amt	Net	Net
Capitaux Propres				
Capital Social			627	627
Prime d'émission			0	0
Réserve légale			63	63
Report à nouveau			6 257	4 722
RESULTAT EXERCICE			2 304	1 535
TOTAL Capitaux Propres (6)			9 251	6 947
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques			105	105
Provisions pour charges			401	177
TOTAL Provisions pour Risques et Charges (7)			506	282
Emprunts et dettes				
. Emprunts (8)			4 000	7 800
Autres Dettes Financières (8)			687	85
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (9)			4 123	5 136
. Clients Crédeurs			250	268
. Personnel (9)			949	623
. Organismes sociaux (9)			815	642
. Etat, impôts sur les bénéfices			229	0
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires (9)			307	214
. Autres impôts, taxes et assimilés (9)			247	252
Autres dettes (9)			8	44
Produits constatés d'avance (9)			799	625
TOTAL Emprunts et Dettes			12 413	15 688
TOTAL PASSIF			22 169	22 918

- **COMPTE DE RESULTAT**

En K€	2019-12			2018-12		
	France	Export.	Total	Total	Variation	%
Ventes de Marchandises	634	3	636	907	-271	-29,9%
Production vendue services	29 577	554	30 131	26 074	4 056	15,6%
Chiffre d'affaires (10)	30 211	556	30 767	26 981	3 786	14,0%
Production immobilisée (11)			1 465	1 192	273	22,9%
Subventions d'exploitation reçues			10	17	-6	-36,6%
Reprise amortissements et provisions (12)			336	336	1	0,2%
Autres produits			6	2	4	182,1%
Total des produits d'exploitation			32 585	28 528	4 057	14,2%
Achats de marchandises (13)			1 782	1 697	85	5,0%
Variation de stock de marchandises (13)			-29	-288	259	-89,9%
Achats de matières premières et autres appr. (13)			8 373	7 382	992	13,4%
Autres achats et charges externes (14)			7 142	7 391	-249	-3,4%
Impôts, taxes et versements assimilés			673	601	72	11,9%
Salaires et traitements (15)			6 148	5 408	740	13,7%
Charges sociales (15)			3 286	2 596	690	26,6%
Dotations aux amortissements sur immobilisations			1 752	1 510	242	16,0%
Dotations aux provisions sur immobilisations			0	0	0	n/s
Dotations aux provisions sur actif circulant			310	228	81	35,7%
Dotations aux provisions pour risques et charges (7)			158	0	158	n/s
Autres charges			298	431	-133	-30,8%
Total des charges d'exploitation			29 893	26 956	2 937	10,9%
RESULTAT D'EXPLOITATION			2 692	1 572	1 120	71,3%
Autres intérêts et produits assimilés			26	24	2	7,9%
Reprises sur provisions et transferts de charges			23	0	23	n/s
Différences positives de change			1	0	1	3116,5%
Produits nets sur cessions de VMP			1	67	-66	-99,2%
Total des produits financiers			50	91	-41	-44,8%
Dotations financières aux amortissements et provisions			0	23	-23	-100,0%
Intérêts et charges assimilées			60	64	-4	-6,3%
Différences négatives de change			0	1	0	-50,1%
Charges nettes sur cessions de VMP			0	15	-15	-98,3%
Total des charges financières			61	103	-42	-41,0%
RESULTAT FINANCIER (16)			-10	-12	2	-12,6%
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT			2 681	1 560	1 122	71,9%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			0	8	-8	-99,0%
Produits exceptionnels sur opérations en capital			0	0	0	n/s
Reprises sur provisions et transferts de charges			0	0	0	n/s
Total des produits exceptionnels			1	8	-7	-92,7%
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			3	9	-7	-71,8%
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			23	4	20	532,8%
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			0	30	-30	-100,0%
Total des charges exceptionnelles			26	43	-17	-40,0%
RESULTAT EXCEPTIONNEL (17)			-25	-35	10	-28,4%
Participation des salariés			67	0	67	n/s
Impôts sur les bénéfices (18)			286	-11	297	-2691,4%
Total des Produits			32 635	28 626	4 009	14,0%
Total des charges			30 332	27 091	3 241	12,0%
RESULTAT NET			2 303,57641	1 535,421	768	50,0%

2. ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

2.1. PRÉAMBULE, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1.1. Préambule

L'exercice social clos le 31/12/2019 a une durée de 12 mois comme l'exercice précédent.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 22.169 K€

Le résultat net comptable est un bénéfice de 2.304K€.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

2.1.2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions des règlements ANC n°2014-03, n°2015-06 et n°2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables, qui a recodifié les dispositions du PCG à droit constant.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- continuité de l'exploitation ;
- indépendance des exercices.

Les comptes annuels sont présentés conformément aux principes comptables généralement admis en France. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.1.2.1. Immobilisations incorporelles et corporelles (hors frais de recherche et développement et clientèle)

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction des durées suivantes :

Nature des biens immobilisés	Durée
Concessions, brevets, licences, logiciels	1 à 15 ans
Matériel et outillage	1 à 5 ans
Installations agencements divers	5 à 10 ans
Matériel de transport	4 ans
Matériel de bureau et informatique	2 à 5 ans
Mobilier	5 ans

Lorsque leur valeur de réalisation est inférieure à leur valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constatée.

Conformément aux règlements CRC 2002-10, CRC 2003-07 relatifs à l'amortissement et à la dépréciation des actifs et CRC 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs, la société a procédé à une analyse des immobilisations par composants.

En raison de la nature des immobilisations corporelles détenues, aucune n'a été jugée décomposable.

2.1.2.2. Fonds de Commerce

La valeur brute des immobilisations incorporelles est constituée par la valeur des fonds de commerce. A la clôture de chaque exercice, la valeur nette comptable est comparée à la valeur d'utilité, afin de s'assurer que la valeur des fonds de commerce reste supérieure ou égale à sa valeur comptable. Le cas échéant une dépréciation est constituée.

2.1.2.3. Frais de recherche et développement

Les coûts de développement sont immobilisés lorsque le projet répond à l'ensemble des critères d'activation suivants :

- le projet a de sérieuses chances de réussite ;
- l'entreprise démontre son intention et sa capacité financière et technique d'achever le projet pour l'utiliser ou le vendre ;
- les dépenses attribuables au projet au cours de son développement peuvent être évaluées de façon fiable ;
- le projet générera des avantages économiques futurs qui bénéficieront à l'entreprise.

Les dépenses de recherche sont préalablement comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées ; les dépenses encourues après l'achèvement du projet sont comptabilisées en charges sauf si elles permettent de générer des avantages économiques futurs supplémentaires.

Les développements activés dans les comptes sociaux sont amortis sur une durée de 3 ans.

2.1.2.4. Immobilisations financières

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et font l'objet d'une provision quand leur valeur de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés pour leur valeur d'achat y compris les frais accessoires d'acquisition.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable. La valeur d'utilité est déterminée sur la base d'une part de la quote-part de détention dans les capitaux propres sociaux ajustés le cas échéant des plus-ou moins-values estimées et d'autre part des perspectives de rentabilité. Les engagements complémentaires de KEYYO envers sa filiale font l'objet, en plus de la dépréciation des titres de participation, de provisions pour dépréciation des créances envers la filiale ou de provisions pour risques et charges.

Titres d'autocontrôle

Les titres d'autocontrôle (« actions propres ») représentent les titres de la société détenus par elle-même.

Conformément aux dispositions de l'avis n°98-D du 17 décembre 1998 du comité d'urgence, confirmées par l'avis n°2002-D du 18 décembre 2002, lorsque tout ou partie des titres n'est pas dès l'origine affectée explicitement à l'attribution aux salariés ou destinée à régulariser les cours, ces titres sont inscrits en immobilisations financières.

2.1.2.5. Stocks

Ils sont évalués au coût de revient. Quand leur valeur vénale est inférieure au coût de revient, une provision est constituée.

2.1.2.6. Créances clients

Elles sont valorisées à leur valeur nominale. Les risques de non recouvrement font l'objet de provisions pour dépréciation déterminées au cas par cas, notamment sur la base de critères liés à l'ancienneté.

2.1.2.7. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées au cours de clôture. Si les valeurs de clôture sont inférieures à la valeur d'acquisition, une dépréciation est constatée.

2.1.2.8. Provision pour indemnité de départ à la retraite

A la date de leur départ en retraite, les salariés de la société bénéficient d'une indemnité de départ en retraite déterminée selon la convention collective en fonction notamment de l'ancienneté acquise dans la société et du salaire à la date du départ. Ces indemnités de départ en retraite font l'objet de la constitution d'une provision calculée selon la méthode actuarielle dite « des unités projetées », qui consiste à probabiliser et actualiser les droits attribués à chaque salarié.

Le montant des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés évalués sur la base d'hypothèses d'évaluation des salaires, d'âge et de départ à la retraite, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêts des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

Les principales hypothèses retenues dans le calcul des engagements de retraite sont les suivants :

- Taux d'actualisation : 0.92%
- Taux de revalorisation des salaires : 2.0 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Table de mortalité : Tableau 68 INSEE
- Taux de turnover moyen : 16.92%

Les écarts actuariels sont constatés durant l'exercice de leur survenance.

2.1.2.9. Participation aux résultats de l'entreprise

En date du 02 avril 2018, les responsables et les membres du personnel se sont réunis et ont adopté la mise en place d'un nouvel accord de participation, en application de l'article L. 3323-2 et L. 3323-3 du Code du Travail.

2.2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

- Acquisition de Keyyo par l'opérateur Bouygues Telecom :

- Le 25 Octobre 2018, Bouygues Telecom a annoncé entrer en négociations exclusives en vue d'acquérir les participations détenues dans Keyyo directement ou indirectement par MM. Philippe Houdouin, Silvère Baudouin, Christophe Sollet, Michel Picot, Eric Saiz, Dominique Roche, ainsi que Financière Arbevel, représentant ensemble 854 316 actions Keyyo soit 43,6% du capital de la société, dans le cadre d'une cession de bloc hors marché, au prix de 34 € par action. En cas de réalisation de la cession de bloc, Bouygues Telecom déposerait un projet d'offre publique d'achat volontaire au prix unitaire identique de 34 €, visant la totalité des actions Keyyo existantes non détenues par Bouygues Telecom.

- Le 7 décembre 2018, après avoir reçu les avis positifs des instances représentatives du personnel des deux sociétés quant à leur rapprochement, les accords relatifs à la cession hors marché de la totalité des 854.316 actions Keyyo est signé. Le règlement livraison est prévu en janvier 2019.

- Le 31 décembre 2018, le contrat de liquidité relatif aux titres Keyyo et conclu avec la société Gilbert Dupont est suspendu.

- Le 18 janvier 2019, MM. Philippe Houdouin, Silvère Baudouin, Christophe Sollet, Michel Picot, Eric Saiz, Dominique Roche, HIFIC1 ainsi que Financière Arbevel annoncent l'acquisition par Bouygues Telecom de la totalité de leurs 854.316 actions Keyyo, au prix de 34 € par action. Le conseil d'administration de Keyyo qui s'est tenu ce jour a décidé la dissociation des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général. M. Luc Perraudin a été nommé directeur général de Keyyo, M. Philippe Houdouin

conservant ses fonctions de président du conseil d'administration. Trois nouveaux administrateurs ont été cooptés sur proposition de Bouygues Telecom en remplacement de trois administrateurs démissionnaires.

-Le 6 février 2019, les termes de l'offre de l'OPA sont déposés auprès de l'AMF. Le 7 février cette OPA est déclarée conforme et ouverte du 7 février au 13 mars 2019.

- Le 7 mai 2019, au terme de l'OPA suivie d'une procédure de retrait obligatoire, Bouygues Telecom détient l'intégralité du capital de Keyyo, déduction faite des titres auto-détenus et des actions gratuites.

2.3. NOTE SUR LE BILAN ACTIF

2.3.1. Immobilisations (Renvoi 1)

2.3.1.1. Immobilisations brutes

Actif immobilisé (En K€)	2018-12	Acquisitions	Cession ou Rebut	2019-12
Frais d'établissement	-	-	-	-
Recherche et développement (a)	4 343	624		4 967
Concessions, brevets, droits similaires	1 113	96		1 209
Fonds commercial (b)	1 221			1 221
Total immobilisations incorporelles	6 677	720	0	7 398
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 830	172	-8	1 994
Autres immobilisations corporelles	3 089	974	-844	3 218
Immobilisations en cours	-			-
Avances et acomptes	-	83		83
Total Immobilisations corporelles	4 920	1 228	-853	5 295
Autres participations (c)	3 053	0	-23	3 030
Autres immobilisations financières (d)	2 796	157	-536	2 418
Total Immobilisations financières	5 849	157	-559	5 448
TOTAL	17 446	2 106	-1 412	18 140

(a) Frais de recherche et développement

KEYYO immobilise les frais de recherche engagés pour ses projets de développement. En 2019 ces frais ont été activés pour un montant total de 624K€.

(b) Fonds commercial et clientèle

Au 31 décembre 2019, le montant des fonds de commerce reste inchangé à 1.221K€

(c) Titres de participation

Au 31 décembre 2019, les titres de participation représentent 3.030K€

Ils sont constitués :

- De titres de la société Keyyo Clever Network dont nous détenons 75% du capital au 31 décembre 2019 pour 3 030K€.

(d) Autres immobilisations financières

Ces immobilisations sont constituées d'actions propres pour 1.675K€, de dépôts et cautions versés pour 292K€ et d'autres créances immobilisées pour 450K€. Les principaux mouvements concernent l'affectation en 2019 de 1.000 nouveaux titres en autocontrôle sur le premier plan et de 37.250 titres sur le second plan d'attribution d'actions gratuites 2018 (AG 07/06/2018) pour un montant de 536K€ et de l'arrêt du contrat de liquidité pour 149K€ .

Keyyo détient 151.665 titres en autocontrôle.

Suite au conseil d'administration du 18 juin 2018, un premier plan d'attribution d'actions gratuites avait été approuvé pour un volume de 17.750 actions.

Suite au conseil d'administration du 17 avril 2019, un second plan d'attribution d'actions gratuites a été lancé pour un volume de 37.250 actions.

2.3.1.2. Amortissements et provisions d'actif (K€)

Amortissements (En K€)	2018-12	Augmentatio n	Cession ou Rebut	2019-12
Recherche et développement	3 307	480		3 787
Concessions, brevets, droits similaires	648	159		807
Fonds commercial	-			-
Total immobilisations incorporelles	3 954	639	0	4 594
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 230	169	-8	1 390
Autres immobilisations corporelles	1 448	944	-837	1 555
Avances et acomptes	-			-
Total Immobilisations corporelles	2 678	1 113	-845	2 945
Autres participations	23	0	-23	-
Autres immobilisations financières	-			-
Total Immobilisations financières	23	0	-23	-
TOTAL	6 655	1 752	-868	7 539

2.3.1.3. Positions nettes des immobilisations

Immobilisations Nettes (K€)	Brut	Provisions & Amort.	Net	Durée
Recherche et développement	4 967	3 787	1 181	3 ans
Concessions, brevets, droits similaires	1 209	807	402	1 à 15 ans
Fonds commercial	1 221	0	1 221	N/A
Total immobilisations incorporelles	7 398	4 594	2 804	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 994	1 390	604	1 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles (1)	3 218	1 555	1 663	2 à 5 Ans
Avances et acomptes	83	0	83	N/A
Total Immobilisations corporelles	5 295	2 945	2 350	
Autres participations	3 030	0	3 030	N/A
Autres immobilisations financières	2 418	0	2 418	N/A
Total Immobilisations financières	5 448	0	5 448	
TOTAL	18 140	7 539	10 601	

2.3.2. Stocks (renvoi 2)

Les stocks sont constitués de matériels destinés aux installations de voix sur IP et de matériels KEYYO. Ils représentent une valeur brute de 614 K€ fin 2019 en hausse de 29 K€. Une provision de 2K€ est constatée sur des articles dont les volumes de vente sont trop faibles par rapport aux quantités détenues.

2.3.3. Etat des créances (renvoi 3)

Actif circulant et charges constatées d'avance (K€)	Montant		A plus d'un an
	brut	A un an	
Avances et acomptes versés sur commandes	80	80	-
Clients	2 237	2 237	-
Fournisseurs débiteurs - Avoirs à recevoir	29	29	-
Personnel	6	6	-
Organismes sociaux	102	102	-
IS / CIR / CII / CICE	-	-	-
Taxe sur la valeur ajoutée	429	429	-
Compte d'associés	6 000	6 000	-
Autres	17	17	-
Charges constatées d'avance	488	488	-
TOTAL	9 387	9 387	-

Une convention de gestion d'excédents de trésorerie a été conclue entre BOUYGUES TELECOM et KEYYO et présente un solde de 6.000K€ placé chez BOUYGUES TELECOM au 31 décembre 2019.

2.3.4. Produits à recevoir par postes du bilan

Produits à recevoir (K€)	2019-12	2018-12
Clients et comptes rattachés	728	684
Autres créances	53	39
CIR - CII - CICE	-	213
TOTAL	781	936

2.3.5. Valeurs mobilières de placement (renvoi 4)

Valeurs mobilières de placement (K€)	2019-12	2018-12
Actions propres / Contrat liquidité	-	148
Actions propres Réservées aux salariés	508	235
Actions propres Non attribuées aux salariés	28	-
SICAV et CAT	-	5 001
TOTAL	536	5 384

Au 30 avril 2019, le contrat de liquidité a été clôturé.

Suite au conseil d'administration du 18 juin 2018, un premier plan d'attribution d'actions gratuites a été approuvé pour un volume de 16.750 actions d'un montant de 235K€ définitivement acquis par les salariés concernés en avril 2019. Un complément de ce premier plan plus un second plan pour un volume total de 38.250 actions d'un montant de 536K€ ont été approuvés par le conseil d'administration du 17 avril 2019.

2.3.6. Charges constatées d'avance (renvoi 5)

Charges Constatées d'avance (K€)	2019-12	2018-12
Location	77	66
Assurances	24	7
Frais de réseaux	83	82
Maintenance	115	148
Autres	190	87
TOTAL	488	390

2.3.7. Provision

Nature des provisions (K€)	2018-12	Augmentation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	2019-12
Provision Clients	- 256	- 310	- 101	- 146	- 318
Provision sur Stock	- 12	-	-	- 9	- 2
Autres Provisions	-	-	-	-	-
TOTAL	- 267	- 310	- 101	- 155	- 321

NOTE SUR LE BILAN PASSIF

2.3.8. Capitaux Propres (renvoi 6)

Capitaux Propres (K€)	2018-12	Affectation de résultat	Reduction de Capital	Dividendes	Résultat Exercice N	2019-12
Capital	627					627
Primes d'émission	0					0
Reserve Légale	63					63
Report à nouveau	4 722	1 535				6 257
Résultat de l'exercice	1 535	-1 535			2 304	2 304
Total Capitaux Propres	6 947	0	0	0	2 304	9 251

2.3.9. Provisions pour risques et charges (renvoi 7)

Nature des provisions (K€)	2018-12	Augmentation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	2019-12
Provision pour Litiges Prud'homaux	105	-	-	-	105
Provision pour IDR	60	158	-	-	218
Provision pour AG	117	65	-	-	183
Provisions Totales	282	223	-	-	506

La provision pour Indemnité de départ à la retraite augmente de 158K€ suite alignement méthode valorisation groupe.

2.3.10. Etat des dettes (Renvoi 8 et 9)

Dettes financières (K€)	2019-12	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunt	4 000	1 000	3 000	-
Compte bancaire	-			
Cautions reçues	87		87	
Concours bancaires	-			
Compte d'associés	600	600		
TOTAL	4 687	1 600	3 087	-

Au 31 décembre 2019, Keyyo dispose d'1 ligne de crédit souscrite auprès d'un établissement bancaire. Cette ligne de 4 millions d'euros arrivera à échéance en 2023. Le montant des remboursements liés à ces lignes de crédit sera de 1.000K€ en 2020.

Une convention de gestion d'excédents de trésorerie a été conclue entre KEYYO CLEVERNETWORK et KEYYO et présente un solde de 600K€ placé chez KEYYO au 31 décembre 2019.

Dettes courantes (K€)	2019-12	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes Fournisseurs	4 123	4 123	-	-
Dettes sociales	1 764	1 764	-	-
Dettes fiscales	783	783	-	-
Autres dettes	258	258	-	-
Produits constatés d'avance	799	799	-	-
TOTAL	7 726	7 726	-	-

2.3.11. Charges à payer par postes du bilan

Charges à payer (K€)	2019-12	2018-12
Emprunts & dettes établissements de crédit	-	-
Fournisseurs	1 965	3 056
Dettes fiscales & sociales	1 536	1 159
Autres dettes	-	-
TOTAL	3 501	4 215

2.3.12. Produits constatés d'avance (renvoi 9)

Produits Constatés d'Avance	2019-12	2018-12
Vente Directe	518	428
Vente Indirecte	222	194
Autre	58	3
TOTAL	799	625

Les produits constatés d'avance correspondent à des facturations non consommées à la clôture de l'exercice.

2.4. NOTE SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

2.4.1. Chiffre d'affaires (renvoi 10)

Le chiffre d'affaires de Keyyo correspond aux ventes de services et de matériels réalisés au cours de l'exercice. Il se compose principalement d'abonnement et de consommation de services et accroît de 14% à 30 767K€.

2.4.2. Production immobilisée (renvoi 11)

Le poste de production immobilisée progresse à 1.465K€ contre 1.192K€ un an plus tôt. Il se compose de :

- 841 K€ de matériels prêtés ou loués à nos clients,
- 624 K€ de frais de Recherche et Développement immobilisés.

2.4.3. Reprises sur provisions, transfert de charges (renvoi 12)

Le poste reprises et provisions, transferts de charges se compose principalement de :

- 9 K€ de reprise de provisions pour stock,
- 247 K€ de reprise sur provision clients,
- 80 K€ de transferts de charges et avantages en nature des salariés.

2.4.4. Achats de marchandises et de service (renvoi 13)

Ce poste augmente de 1.335K€ soit 15.19% à 10.126K€. La marge brute passe donc de 18.191 K€ à 20.641 K€, représentant 67.1% du chiffre d'affaires. Cette importante croissance s'explique par la poursuite de la croissance sur les segments.

2.4.5. Autres achats et charges externes (renvoi 14)

Ces dépenses diminuent de 3% à 7.142K€

2.4.6. Salaires et charges sociales (renvoi 15)

La masse salariale augmente fortement passant à 9.434K€ contre 8.004K€ un an plus tôt.

Cette augmentation s'explique par les coûts salariaux liés aux nombreuses embauches de ces 2 dernières années.

Aussi, un accord d'intéressement a été conclu en date du 02/04/2018 pour une valorisation de 223.5K€ sur l'exercice.

Un plan d'attribution gratuite d'actions de 16.750 actions a été mis en place avec une date de départ au 02/07/2018 sur une période d'acquisition d'1 an. Le coût 2019 lié à ce PAGA est de 117K€ plus 57K€ de contributions patronales associées.

De plus, 2 nouveaux plans d'attribution gratuite d'actions de 38.250 actions ont été également mis en place au 17/04/2019 pour un coût 2019 de 183K€ plus 89K€ de contributions patronales associées.

Les effectifs de Keyyo ont augmenté sur 2019 afin d'accompagner la croissance de l'activité. Keyyo a créé 24 postes nets en 2019, la société comptait 163 salariés en fin d'année.

Effectif de la Société	2019-12	2018-12	2017-12
Cadres	75	67	55
Non Cadres	85	67	61
Apprentis	3	5	1
Total	163	139	117

2.4.7. Résultat financier (renvoi 16)

Le Résultat Financier 2019 est une perte de 10K€.

2.4.8. Résultat exceptionnel (renvoi 17)

Le résultat exceptionnel 2019 est une perte nette de 25K€.

2.4.9. Ventilation de l'impôt sur les bénéfiques (renvoi 18)

Niveau de résultat (K€)	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	2 692	-291	2 401
Résultat financier	-10	1	-9
Résultat exceptionnel	-25	4	-22
TOTAL	2 656	-286	2 370

La croissance de nos résultats a généré la constatation de 286K€ d'impôt sur les sociétés en 2019.

2019	Impôts	
	Montant	Taux 28%
Accroissements et allègements (K€)		
Accroissements	-	-
Provisions réglementées	-	-
Subvention à réintégrer au résultat	-	-
Allègements	3 220	902
Provisions non déductibles l'année de dotation	427	120
Total des déficits exploit. reportables	2 793	782
Total des moins-values à long terme	-	-
TOTAL	3 220	902

2.5. AUTRES INFORMATIONS

2.5.1. Filiales et participations

Au 1^{er} octobre 2016, Keyyo a transmis son activité de commerce téléboutique ainsi que les salariés et contrats afférents à sa filiale IP-Cash détenue à 100%. Le 18 octobre 2016, Keyyo cédait à la société MTI et aux salariés d'IP-Cash 77% de la filiale. Le 13 mars 2019, Keyyo cédait à la société MTI les 23% restant.

Le 31 décembre 2017, Keyyo a fait l'acquisition de 100% du capital de la société Clever Network, opérateur réseau spécialiste des solutions VPN. Cette société a été renommée Keyyo – Clever Network début 2018, 25% du capital a été rétrocédé au prix d'acquisition, au management, en février 2018.

2.5.2. Parties liées

Le 2 février 2018, Keyyo et Keyyo – Clever Network ont signé une convention de services afin que Keyyo – Clever Network puisse bénéficier du support commercial, administratif et technique de Keyyo. Cette convention a généré une refacturation de 54K€ de Keyyo vers Keyyo – Clever Network en 2019.

Le 7 février 2018, Keyyo et Keyyo – Clever Network ont signé un contrat d'apporteur d'affaires. Ce contrat a généré une refacturation de 11K€ de Keyyo – Clever Network vers Keyyo en 2019.

Le 8 juillet 2019, une convention de services commun a été signée, avec effet rétroactif au 18 avril 2019, entre Keyyo et Bouygues Telecom aux termes de laquelle cette dernière fournit à Keyyo des prestations de services, notamment dans les domaines du management, des ressources humaines, de l'informatique et de la finance. Cette convention repose sur des règles de répartition et de facturation de services communs entre sociétés utilisatrices, intégrant des prestations spécifiques fournies à la demande de Keyyo, ainsi que la prise en charge d'une quote-part résiduelle de ces frais. Cette convention prévoit que la facturation pour 2019 n'excèdera pas un seuil de 0,60 % du chiffre d'affaires de Keyyo (Article 4). Elle a généré une facturation de 137 K€.

Le 12 décembre 2019, Keyyo et Bouygues Telecom ont signé un contrat de prestation de transit qui a généré une facturation de 50K€ de la part de Bouygues Telecom sur l'année 2019.

2.5.3. Rémunération des dirigeants

Le Conseil d'administration en date du 18 janvier 2019 qui a nommé Monsieur Luc PERRAUDIN aux fonctions de directeur général a décidé qu'il ne percevra pas de rémunération au titre de ce mandat mais qu'il aura le droit au remboursement des frais engagés dans l'exercice de ce mandat sur présentation des justificatifs.

Aucun autre engagement n'a été contracté au profit des dirigeants.

2.5.4. Informations relatives au crédit-bail

Aucun contrat de crédit-bail n'est en cours au 31 décembre 2019.

2.5.5. Engagements hors bilan

Engagements hors bilan reçus

Nous disposons d'une ligne de crédit négociée en 2017 auprès d'un établissement bancaire. Le tirage global représente 4.000 K€ au 31/12/2019.

Engagements hors bilan donnés

Nous n'avons pas d'engagement hors bilan.

Autres engagements

Au 31/12/2019, les engagements futurs relatifs aux contrats locatifs représentaient 1335K€. Ils se composaient principalement d'engagement immobilier pour 740K€, d'engagement d'infrastructure pour 414K€ et d'engagement pour la flotte de véhicule pour 173K€

2.5.6. Tableau des filiales et participation au 31 décembre 2019

Sociétés	Nombre de titres détenus	Capital social	Capitaux propres autres que le capital (*)	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et Avances consentis par Sté (brut) (**)	Montant des cautions fournies par la société	Chiffre d'affaires de l'exercice clos	Résultat de l'exercice clos	Dividendes enregistrés au cours du dernier exercice
					Brute	Nette					
CLEVER NETWORK 16 rue Jules Saulnier 93200 Saint-Denis	1 500 000	100	569	75%	3 030	3 030	0	0	5 216	510	-
TOTAL	1 500 000	100	569		3 030	3 030	0	0	5 216	510	-

Keyyo comptait 1 filiale au 31/12/2019, selon le tableau détaillé ci-dessus.

Keyyo a pris le contrôle de la société Keyyo – Clever Network à compter du 31 décembre 2017 et en détient 75% après rétrocession au prix d'acquisition de 25% des parts à son management, en 2018.

2.5.7. Evénements importants survenus depuis la date de clôture de l'exercice écoulé

Le 31 mars 2020, la société Keyyo a procédé au rachat anticipé du solde des titres soit 25% de sa filiale Keyyo – Clever Network détenus par le management de Keyyo – Clever Network. Depuis cette date, Keyyo dispose désormais de 100% des titres et droits de vote de Keyyo – Clever Network.

Début janvier 2020, la découverte d'un nouveau coronavirus (SARS-CoV-2) a été annoncée par les autorités sanitaires chinoises et l'OMS.

Ce virus circule activement dans plusieurs pays dont la France et des mesures restrictives ont été prises. Tout en assurant une continuité de l'activité dès lors qu'elle est possible, Keyyo privilégie la santé de ses collaborateurs et veille à respecter ces mesures restrictives.

L'épidémie de Covid-19 aura un impact sur les activités de la société et les perspectives 2020 qu'il n'est pas possible de quantifier à ce stade.

KEYYO

Société anonyme au capital de 627.200 euros
Siège social : Clichy (92110), 92-98, boulevard Victor Hugo
390.081.156 R.C.S NANTERRE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 18 JUIN 2020

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt, le dix-huit juin, à 14 heures 30, les actionnaires de la société **KEYYO**, société anonyme au capital de 627.200 euros, dont le siège social est à Clichy (92110), 92 - 98, boulevard Victor Hugo, se sont réunis en visio conférence sur convocation du conseil d'administration.

[...]

Cinquième résolution (Affectation du résultat)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration sur la gestion de la société et des rapports des commissaires aux comptes, constate que les comptes sociaux arrêtés le 31 décembre 2019 et approuvés par la présente assemblée font apparaître un bénéfice de 2.303.576 euros qui avec le report à nouveau antérieur créditeur de 6.257.019 euros forme un résultat distribuable de 8.560.595 euros qu'il convient d'affecter au compte report à nouveau qui présentera un nouveau solde créditeur d'égal montant.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte que le montant du dividende mis en paiement au titre des trois derniers exercices a été le suivant :

Exercice clos le :	Dividende par action	Nombre d'actions ayant perçu le dividende	Distribution nette totale
Le 31/12/2018	/	/	/
Le 31/12/2017	0.40 €	1.791.863	716.745,20€

Le 31/12/2016	0.35 €	1.791.741	627.109,35 €

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'assemblée générale approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 45 K€.

Cette résolution est :

adoptée à l'unanimité des voix présentes ou représentées.

adoptée à la majorité des voix :
voix ayant voté pour
voix ayant voté contre
voix s'étant abstenues

rejetée à la majorité des voix :
voix ayant voté pour
voix ayant voté contre
voix s'étant abstenues

Certifiée conforme

Le Président

Philippe HOUDOUIN



KPMG AUDIT IS
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France



Mazars
Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92 075 Paris La Défense Cedex
France

Keyyo S.A.

**Rapport des commissaires aux comptes sur les
comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2019

Keyyo S.A.

92-98, boulevard Victor Hugo - 92110 Clichy

Ce rapport contient 23 pages





KPMG AUDIT IS
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France



Mazars
Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92 075 Paris La Défense Cedex
France

Keyyo S.A.

Siège social : 92-98, boulevard Victor Hugo - 92110 Clichy
Capital social : €.627 200

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'Assemblée générale de la société Keyyo S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Keyyo S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 15 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Le paragraphe 2.1.2.3 de l'annexe aux comptes annuels intitulé « Frais de recherche et développement » expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des frais de développement. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur actuelle et nous nous sommes assurés que la note 2.3.1 « Immobilisations » de l'annexe fournit une information appropriée ;
- Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2019 s'établit à 3 030 milliers d'euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note 2.1.2.4 « Immobilisations financières » de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie établies par les directions opérationnelles de la société, à revoir les calculs effectués par la société, et à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par la direction.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration arrêté le 15 avril 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Keyyo S.A.
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Keyyo S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Exercice clos le 31 décembre 2019

5

Keyyo S.A.
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 3 juin 2020

Paris La Défense, le 3 juin 2020

KPMG Audit IS

Mazars

Nicolas Piofret
Associé

Marc Biasibetti
Associé



RAPPORT FINANCIER INDIVIDUEL

31 DECEMBRE 2019

*Société anonyme au capital de 627 200 euros.
Siege social: 92-98, Boulevard Victor Hugo, 92110 Clichy.
RCS Nanterre 390 081 156
Activité : Services de Télécommunication*

1. COMPTES ANNUELS AU 31 DÉCEMBRE 2019

- BILAN ACTIF

en K€	2019-12	2019-12	2019-12	2018-12
BILAN - ACTIF	KEYYO	KEYYO	KEYYO	KEYYO
	Brut	Amt	Net	Net
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Recherche et développement	4 967	-	3 787	1 037
Concessions, brevets, droits similaires	1 209	-	807	465
Fonds commercial	1 221	-	1 221	1 221
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 994	-	1 390	601
Autres immobilisations corporelles	3 218	-	1 555	1 641
Avances et acomptes	83	-	83	0
Immobilisations financières				
Autres participations	3 030	-	3 030	3 030
Créances rattachées à des participations	-	-	0	0
Autres titres immobilisés	-	-	0	0
Prêts	-	-	0	0
Autres immobilisations financières	2 418	-	2 418	2 796
TOTAL Actifs Immobilisés (1)	18 140	-	7 539	10 791
Actif circulant				
Stock (2)				
Matières premières, approvisionnements (2)	609	-	2	567
Marchandises (2)	5	-	5	6
Avances et acomptes versés sur commandes (3)	80	-	80	10
Clients et comptes rattachés (3)	2 237	-	318	1 748
Autres créances				
. Fournisseurs débiteurs (3)	29	-	29	27
. Personnel (3)	6	-	6	9
. Organismes sociaux (3)	102	-	102	84
. Etat, impôts sur les bénéfices (3)	-	-	0	323
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires (3)	429	-	429	548
. Autres (3)	6 017	-	6 017	0
Valeurs mobilières de placement (4)	536	-	536	5 384
Disponibilités	1 351	-	1 351	3 032
Charges constatées d'avance (3&5)	488	-	488	390
TOTAL Actif Circulant	11 888	-321	11 568	12 127
TOTAL ACTIF	30 029	-7 860	22 169	22 918

- BILAN PASSIF

en K€	2019-12	2019-12	2019-12	2018-12
BILAN - PASSIF	KEYYO	KEYYO	KEYYO	KEYYO
	Brut	Amt	Net	Net
Capitaux Propres				
Capital Social			627	627
Prime d'émission			0	0
Réserve légale			63	63
Report à nouveau			6 257	4 722
RESULTAT EXERCICE			2 304	1 535
TOTAL Capitaux Propres (6)			9 251	6 947
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques			105	105
Provisions pour charges			401	177
TOTAL Provisions pour Risques et Charges (7)			506	282
Emprunts et dettes				
. Emprunts (8)			4 000	7 800
Autres Dettes Financières (8)			687	85
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (9)			4 123	5 136
. Clients Créditeurs			250	268
. Personnel (9)			949	623
. Organismes sociaux (9)			815	642
. Etat, impôts sur les bénéfices			229	0
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires (9)			307	214
. Autres impôts, taxes et assimilés (9)			247	252
Autres dettes (9)			8	44
Produits constatés d'avance (9)			799	625
TOTAL Emprunts et Dettes			12 413	15 688
TOTAL PASSIF			22 169	22 918

- **COMPTE DE RÉSULTAT**

En K€	2019-12			2018-12		
	France	Export.	Total	Total	Variation	%
Ventes de Marchandises	634	3	636	907	-271	-29,9%
Production vendue services	29 577	554	30 131	26 074	4 056	15,6%
Chiffre d'affaires (10)	30 211	556	30 767	26 981	3 786	14,0%
Production immobilisée (11)			1 465	1 192	273	22,9%
Subventions d'exploitation reçues			10	17	-6	-36,6%
Reprise amortissements et provisions (12)			336	336	1	0,2%
Autres produits			6	2	4	182,1%
Total des produits d'exploitation			32 585	28 528	4 057	14,2%
Achats de marchandises (13)			1 782	1 697	85	5,0%
Variation de stock de marchandises (13)			-29	-288	259	-89,9%
Achats de matières premières et autres appr. (13)			8 373	7 382	992	13,4%
Autres achats et charges externes (14)			7 142	7 391	-249	-3,4%
Impôts, taxes et versements assimilés			673	601	72	11,9%
Salaires et traitements (15)			6 148	5 408	740	13,7%
Charges sociales (15)			3 286	2 596	690	26,6%
Dotations aux amortissements sur immobilisations			1 752	1 510	242	16,0%
Dotations aux provisions sur immobilisations			0	0	0	n/s
Dotations aux provisions sur actif circulant			310	228	81	35,7%
Dotations aux provisions pour risques et charges (7)			158	0	158	n/s
Autres charges			298	431	-133	-30,8%
Total des charges d'exploitation			29 893	26 956	2 937	10,9%
RESULTAT D'EXPLOITATION			2 692	1 572	1 120	71,3%
Autres intérêts et produits assimilés			26	24	2	7,9%
Reprises sur provisions et transferts de charges			23	0	23	n/s
Différences positives de change			1	0	1	3116,5%
Produits nets sur cessions de VMP			1	67	-66	-99,2%
Total des produits financiers			50	91	-41	-44,8%
Dotations financières aux amortissements et provisions			0	23	-23	-100,0%
Intérêts et charges assimilées			60	64	-4	-6,3%
Différences négatives de change			0	1	0	-50,1%
Charges nettes sur cessions de VMP			0	15	-15	-98,3%
Total des charges financières			61	103	-42	-41,0%
RESULTAT FINANCIER (16)			-10	-12	2	-12,6%
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT			2 681	1 560	1 122	71,9%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			0	8	-8	-99,0%
Produits exceptionnels sur opérations en capital			0	0	0	n/s
Reprises sur provisions et transferts de charges			0	0	0	n/s
Total des produits exceptionnels			1	8	-7	-92,7%
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			3	9	-7	-71,8%
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			23	4	20	532,8%
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			0	30	-30	-100,0%
Total des charges exceptionnelles			26	43	-17	-40,0%
RESULTAT EXCEPTIONNEL (17)			-25	-35	10	-28,4%
Participation des salariés			67	0	67	n/s
Impôts sur les bénéfices (18)			286	-11	297	-2691,4%
Total des Produits			32 635	28 626	4 009	14,0%
Total des charges			30 332	27 091	3 241	12,0%
RESULTAT NET			2 303,57641	1 535,421	768	50,0%

2. ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

2.1. PRÉAMBULE, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1.1. Préambule

L'exercice social clos le 31/12/2019 a une durée de 12 mois comme l'exercice précédent.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 22.169 K€

Le résultat net comptable est un bénéfice de 2.304K€.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

2.1.2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions des règlements ANC n°2014-03, n°2015-06 et n°2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables, qui a recodifié les dispositions du PCG à droit constant.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- continuité de l'exploitation ;
- indépendance des exercices.

Les comptes annuels sont présentés conformément aux principes comptables généralement admis en France. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.1.2.1. Immobilisations incorporelles et corporelles (hors frais de recherche et développement et clientèle)

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction des durées suivantes :

Nature des biens immobilisés	Durée
Concessions, brevets, licences, logiciels	1 à 15 ans
Matériel et outillage	1 à 5 ans
Installations agencements divers	5 à 10 ans
Matériel de transport	4 ans
Matériel de bureau et informatique	2 à 5 ans
Mobilier	5 ans

Lorsque leur valeur de réalisation est inférieure à leur valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constatée.

Conformément aux règlements CRC 2002-10, CRC 2003-07 relatifs à l'amortissement et à la dépréciation des actifs et CRC 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs, la société a procédé à une analyse des immobilisations par composants.

En raison de la nature des immobilisations corporelles détenues, aucune n'a été jugée décomposable.

2.1.2.2. Fonds de Commerce

La valeur brute des immobilisations incorporelles est constituée par la valeur des fonds de commerce. A la clôture de chaque exercice, la valeur nette comptable est comparée à la valeur d'utilité, afin de s'assurer que la valeur des fonds de commerce reste supérieure ou égale à sa valeur comptable. Le cas échéant une dépréciation est constituée.

2.1.2.3. Frais de recherche et développement

Les coûts de développement sont immobilisés lorsque le projet répond à l'ensemble des critères d'activation suivants :

- le projet a de sérieuses chances de réussite ;
- l'entreprise démontre son intention et sa capacité financière et technique d'achever le projet pour l'utiliser ou le vendre ;
- les dépenses attribuables au projet au cours de son développement peuvent être évaluées de façon fiable ;
- le projet générera des avantages économiques futurs qui bénéficieront à l'entreprise.

Les dépenses de recherche sont préalablement comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées ; les dépenses encourues après l'achèvement du projet sont comptabilisées en charges sauf si elles permettent de générer des avantages économiques futurs supplémentaires.

Les développements activés dans les comptes sociaux sont amortis sur une durée de 3 ans.

2.1.2.4. Immobilisations financières

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et font l'objet d'une provision quand leur valeur de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés pour leur valeur d'achat y compris les frais accessoires d'acquisition.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable. La valeur d'utilité est déterminée sur la base d'une part de la quote-part de détention dans les capitaux propres sociaux ajustés le cas échéant des plus-ou moins-values estimées et d'autre part des perspectives de rentabilité. Les engagements complémentaires de KEYYO envers sa filiale font l'objet, en plus de la dépréciation des titres de participation, de provisions pour dépréciation des créances envers la filiale ou de provisions pour risques et charges.

Titres d'autocontrôle

Les titres d'autocontrôle (« actions propres ») représentent les titres de la société détenus par elle-même.

Conformément aux dispositions de l'avis n°98-D du 17 décembre 1998 du comité d'urgence, confirmées par l'avis n°2002-D du 18 décembre 2002, lorsque tout ou partie des titres n'est pas dès l'origine affectée explicitement à l'attribution aux salariés ou destinée à régulariser les cours, ces titres sont inscrits en immobilisations financières.

2.1.2.5. Stocks

Ils sont évalués au coût de revient. Quand leur valeur vénale est inférieure au coût de revient, une provision est constituée.

2.1.2.6. Créances clients

Elles sont valorisées à leur valeur nominale. Les risques de non recouvrement font l'objet de provisions pour dépréciation déterminées au cas par cas, notamment sur la base de critères liés à l'ancienneté.

2.1.2.7. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées au cours de clôture. Si les valeurs de clôture sont inférieures à la valeur d'acquisition, une dépréciation est constatée.

2.1.2.8. Provision pour indemnité de départ à la retraite

A la date de leur départ en retraite, les salariés de la société bénéficient d'une indemnité de départ en retraite déterminée selon la convention collective en fonction notamment de l'ancienneté acquise dans la société et du salaire à la date du départ. Ces indemnités de départ en retraite font l'objet de la constitution d'une provision calculée selon la méthode actuarielle dite « des unités projetées », qui consiste à probabiliser et actualiser les droits attribués à chaque salarié.

Le montant des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés évalués sur la base d'hypothèses d'évaluation des salaires, d'âge et de départ à la retraite, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la bases des taux d'intérêts des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

Les principales hypothèses retenues dans le calcul des engagements de retraite sont les suivants :

- Taux d'actualisation : 0.92%
- Taux de revalorisation des salaires : 2.0 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Table de mortalité : Tableau 68 INSEE
- Taux de turnover moyen : 16.92%

Les écarts actuariels sont constatés durant l'exercice de leur survenance.

2.1.2.9. Participation aux résultats de l'entreprise

En date du 02 avril 2018, les responsables et les membres du personnel se sont réunis et ont adopté la mise en place d'un nouvel accord de participation, en application de l'article L. 3323-2 et L. 3323-3 du Code du Travail.

2.2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

- Acquisition de Keyyo par l'opérateur Bouygues Telecom :

- Le 25 Octobre 2018, Bouygues Telecom a annoncé entrer en négociations exclusives en vue d'acquérir les participations détenues dans Keyyo directement ou indirectement par MM. Philippe Houdouin, Silvère Baudouin, Christophe Sollet, Michel Picot, Eric Saiz, Dominique Roche, ainsi que Financière Arbevel, représentant ensemble 854 316 actions Keyyo soit 43,6% du capital de la société, dans le cadre d'une cession de bloc hors marché, au prix de 34 € par action. En cas de réalisation de la cession de bloc, Bouygues Telecom déposerait un projet d'offre publique d'achat volontaire au prix unitaire identique de 34 €, visant la totalité des actions Keyyo existantes non détenues par Bouygues Telecom.

- Le 7 décembre 2018, après avoir reçu les avis positifs des instances représentatives du personnel des deux sociétés quant à leur rapprochement, les accords relatifs à la cession hors marché de la totalité des 854.316 actions Keyyo est signé. Le règlement livraison est prévu en janvier 2019.

- Le 31 décembre 2018, le contrat de liquidité relatif aux titres Keyyo et conclu avec la société Gilbert Dupont est suspendu.

- Le 18 janvier 2019, MM. Philippe Houdouin, Silvère Baudouin, Christophe Sollet, Michel Picot, Éric Saiz, Dominique Roche, HIFIC1 ainsi que Financière Arbevel annoncent l'acquisition par Bouygues Telecom de la totalité de leurs 854.316 actions Keyyo, au prix de 34 € par action. Le conseil d'administration de Keyyo qui s'est tenu ce jour a décidé la dissociation des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général. M. Luc Perraudin a été nommé directeur général de Keyyo, M. Philippe Houdouin

conservant ses fonctions de président du conseil d'administration. Trois nouveaux administrateurs ont été cooptés sur proposition de Bouygues Telecom en remplacement de trois administrateurs démissionnaires.

-Le 6 février 2019, les termes de l'offre de l'OPA sont déposés auprès de l'AMF. Le 7 février cette OPA est déclarée conforme et ouverte du 7 février au 13 mars 2019.

- Le 7 mai 2019, au terme de l'OPA suivie d'une procédure de retrait obligatoire, Bouygues Telecom détient l'intégralité du capital de Keyyo, déduction faite des titres auto-détenus et des actions gratuites.

2.3. NOTE SUR LE BILAN ACTIF

2.3.1. Immobilisations (Renvoi 1)

2.3.1.1. Immobilisations brutes

Actif immobilisé (En K€)	2018-12	Acquisitions	Cession ou Rebut	2019-12
Frais d'établissement	-	-	-	-
Recherche et développement (a)	4 343	624		4 967
Concessions, brevets, droits similaires	1 113	96		1 209
Fonds commercial (b)	1 221			1 221
Total immobilisations incorporelles	6 677	720	0	7 398
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 830	172	-8	1 994
Autres immobilisations corporelles	3 089	974	-844	3 218
Immobilisations en cours	-			-
Avances et acomptes	-	83		83
Total Immobilisations corporelles	4 920	1 228	-853	5 295
Autres participations (c)	3 053	0	-23	3 030
Autres immobilisations financières (d)	2 796	157	-536	2 418
Total Immobilisations financières	5 849	157	-559	5 448
TOTAL	17 446	2 106	-1 412	18 140

(a) Frais de recherche et développement

KEYYO immobilise les frais de recherche engagés pour ses projets de développement. En 2019 ces frais ont été activés pour un montant total de 624K€.

(b) Fonds commercial et clientèle

Au 31 décembre 2019, le montant des fonds de commerce reste inchangé à 1.221K€

(c) Titres de participation

Au 31 décembre 2019, les titres de participation représentent 3.030K€

Ils sont constitués :

- De titres de la société Keyyo Clever Network dont nous détenons 75% du capital au 31 décembre 2019 pour 3 030K€.

(d) Autres immobilisations financières

Ces immobilisations sont constituées d'actions propres pour 1.675K€, de dépôts et cautions versés pour 292K€ et d'autres créances immobilisées pour 450K€. Les principaux mouvements concernent l'affectation en 2019 de 1.000 nouveaux titres en autocontrôle sur le premier plan et de 37.250 titres sur le second plan d'attribution d'actions gratuites 2018 (AG 07/06/2018) pour un montant de 536K€ et de l'arrêt du contrat de liquidité pour 149K€.

Keyyo détient 151.665 titres en autocontrôle.

Suite au conseil d'administration du 18 juin 2018, un premier plan d'attribution d'actions gratuites avait été approuvé pour un volume de 17.750 actions.

Suite au conseil d'administration du 17 avril 2019, un second plan d'attribution d'actions gratuites a été lancé pour un volume de 37.250 actions.

2.3.1.2. Amortissements et provisions d'actif (K€)

Amortissements (En K€)	2018-12	Augmentatio n	Cession ou Rebut	2019-12
Recherche et développement	3 307	480		3 787
Concessions, brevets, droits similaires	648	159		807
Fonds commercial	-			-
Total immobilisations incorporelles	3 954	639	0	4 594
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 230	169	-8	1 390
Autres immobilisations corporelles	1 448	944	-837	1 555
Avances et acomptes	-			-
Total Immobilisations corporelles	2 678	1 113	-845	2 945
Autres participations	23	0	-23	-
Autres immobilisations financières	-			-
Total Immobilisations financières	23	0	-23	-
TOTAL	6 655	1 752	-868	7 539

2.3.1.3. Positions nettes des immobilisations

Immobilisations Nettes (K€)	Brut	Provisions & Amort.	Net	Durée
Recherche et développement	4 967	3 787	1 181	3 ans
Concessions, brevets, droits similaires	1 209	807	402	1 à 15 ans
Fonds commercial	1 221	0	1 221	N/A
Total immobilisations incorporelles	7 398	4 594	2 804	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 994	1 390	604	1 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles (1)	3 218	1 555	1 663	2 à 5 Ans
Avances et acomptes	83	0	83	N/A
Total Immobilisations corporelles	5 295	2 945	2 350	
Autres participations	3 030	0	3 030	N/A
Autres immobilisations financières	2 418	0	2 418	N/A
Total Immobilisations financières	5 448	0	5 448	
TOTAL	18 140	7 539	10 601	

2.3.2. Stocks (renvoi 2)

Les stocks sont constitués de matériels destinés aux installations de voix sur IP et de matériels KEYYO. Ils représentent une valeur brute de 614 K€ fin 2019 en hausse de 29 K€. Une provision de 2K€ est constatée sur des articles dont les volumes de vente sont trop faibles par rapport aux quantités détenues.

2.3.3. Etat des créances (renvoi 3)

Actif circulant et charges constatées d'avance (K€)	Montant		A plus d'un an
	brut	A un an	
Avances et acomptes versés sur commandes	80	80	-
Clients	2 237	2 237	-
Fournisseurs débiteurs - Avoirs à recevoir	29	29	-
Personnel	6	6	-
Organismes sociaux	102	102	-
IS / CIR / CII / CICE	-	-	-
Taxe sur la valeur ajoutée	429	429	-
Compte d'associés	6 000	6 000	-
Autres	17	17	-
Charges constatées d'avance	488	488	-
TOTAL	9 387	9 387	-

Une convention de gestion d'excédents de trésorerie a été conclue entre BOUYGUES TELECOM et KEYYO et présente un solde de 6.000K€ placé chez BOUYGUES TELECOM au 31 décembre 2019.

2.3.4. Produits à recevoir par postes du bilan

Produits à recevoir (K€)	2019-12	2018-12
Clients et comptes rattachés	728	684
Autres créances	53	39
CIR - CII - CICE	-	213
TOTAL	781	936

2.3.5. Valeurs mobilières de placement (renvoi 4)

Valeurs mobilières de placement (K€)	2019-12	2018-12
Actions propres / Contrat liquidité	-	148
Actions propres Réservées aux salariés	508	235
Actions propres Non attribuées aux salariés	28	-
SICAV et CAT	-	5 001
TOTAL	536	5 384

Au 30 avril 2019, le contrat de liquidité a été clôturé.

Suite au conseil d'administration du 18 juin 2018, un premier plan d'attribution d'actions gratuites a été approuvé pour un volume de 16.750 actions d'un montant de 235K€ définitivement acquis par les salariés concernés en avril 2019. Un complément de ce premier plan plus un second plan pour un volume total de 38.250 actions d'un montant de 536K€ ont été approuvés par le conseil d'administration du 17 avril 2019.

2.3.6. Charges constatées d'avance (renvoi 5)

Charges Constatées d'avance (K€)	2019-12	2018-12
Location	77	66
Assurances	24	7
Frais de réseaux	83	82
Maintenance	115	148
Autres	190	87
TOTAL	488	390

2.3.7. Provision

Nature des provisions (K€)	2018-12	Augmentation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	2019-12
Provision Clients	- 256	- 310	- 101	- 146	- 318
Provision sur Stock	- 12	-	-	- 9	- 2
Autres Provisions	-	-	-	-	-
TOTAL	- 267	- 310	- 101	- 155	- 321

NOTE SUR LE BILAN PASSIF

2.3.8. Capitaux Propres (renvoi 6)

Capitaux Propres (K€)	2018-12	Affectation de résultat	Reduction de Capital	Dividendes	Résultat Exercice N	2019-12
Capital	627					627
Primes d'émission	0					0
Reserve Légale	63					63
Report à nouveau	4 722	1 535				6 257
Résultat de l'exercice	1 535	-1 535			2 304	2 304
Total Capitaux Propres	6 947	0	0	0	2 304	9 251

2.3.9. Provisions pour risques et charges (renvoi 7)

Nature des provisions (K€)	2018-12	Augmentation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	2019-12
Provision pour Litiges Prud'homaux	105	-	-	-	105
Provision pour IDR	60	158	-	-	218
Provision pour AG	117	65	-	-	183
Provisions Totales	282	223	-	-	506

La provision pour Indemnité de départ à la retraite augmente de 158K€ suite alignement méthode valorisation groupe.

2.3.10. Etat des dettes (Renvoi 8 et 9)

Dettes financières (K€)	2019-12	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunt	4 000	1 000	3 000	-
Compte bancaire	-			
Cautions reçues	87		87	
Concours bancaires	-			
Compte d'associés	600	600		
TOTAL	4 687	1 600	3 087	-

Au 31 décembre 2019, Keyyo dispose d'1 ligne de crédit souscrite auprès d'un établissement bancaire. Cette ligne de 4 millions d'euros arrivera à échéance en 2023. Le montant des remboursements liés à ces lignes de crédit sera de 1.000K€ en 2020.

Une convention de gestion d'excédents de trésorerie a été conclue entre KEYYO CLEVERNETWORK et KEYYO et présente un solde de 600K€ placé chez KEYYO au 31 décembre 2019.

Dettes courantes (K€)	2019-12	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes Fournisseurs	4 123	4 123	-	-
Dettes sociales	1 764	1 764	-	-
Dettes fiscales	783	783	-	-
Autres dettes	258	258	-	-
Produits constatés d'avance	799	799	-	-
TOTAL	7 726	7 726	-	-

2.3.11. Charges à payer par postes du bilan

Charges à payer (K€)	2019-12	2018-12
Emprunts & dettes établissements de crédit	-	-
Fournisseurs	1 965	3 056
Dettes fiscales & sociales	1 536	1 159
Autres dettes	-	-
TOTAL	3 501	4 215

2.3.12. Produits constatés d'avance (renvoi 9)

Produits Constatés d'Avance	2019-12	2018-12
Vente Directe	518	428
Vente Indirecte	222	194
Autre	58	3
TOTAL	799	625

Les produits constatés d'avance correspondent à des facturations non consommées à la clôture de l'exercice.

2.4. NOTE SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

2.4.1. Chiffre d'affaires (renvoi 10)

Le chiffre d'affaires de Keyyo correspond aux ventes de services et de matériels réalisés au cours de l'exercice. Il se compose principalement d'abonnement et de consommation de services et accroît de 14% à 30 767K€.

2.4.2. Production immobilisée (renvoi 11)

Le poste de production immobilisée progresse à 1.465K€ contre 1.192K€ un an plus tôt. Il se compose de :

- 841 K€ de matériels prêtés ou loués à nos clients,
- 624 K€ de frais de Recherche et Développement immobilisés.

2.4.3. Reprises sur provisions, transfert de charges (renvoi 12)

Le poste reprises et provisions, transferts de charges se compose principalement de :

- 9 K€ de reprise de provisions pour stock,
- 247 K€ de reprise sur provision clients,
- 80 K€ de transferts de charges et avantages en nature des salariés.

2.4.4. Achats de marchandises et de service (renvoi 13)

Ce poste augmente de 1.335K€ soit 15.19% à 10.126K€. La marge brute passe donc de 18.191 K€ à 20.641 K€, représentant 67.1% du chiffre d'affaires. Cette importante croissance s'explique par la poursuite de la croissance sur les segments.

2.4.5. Autres achats et charges externes (renvoi 14)

Ces dépenses diminuent de 3% à 7.142K€

2.4.6. Salaires et charges sociales (renvoi 15)

La masse salariale augmente fortement passant à 9.434K€ contre 8.004K€ un an plus tôt.

Cette augmentation s'explique par les coûts salariaux liés aux nombreuses embauches de ces 2 dernières années.

Aussi, un accord d'intéressement a été conclu en date du 02/04/2018 pour une valorisation de 223.5K€ sur l'exercice.

Un plan d'attribution gratuite d'actions de 16.750 actions a été mis en place avec une date de départ au 02/07/2018 sur une période d'acquisition d'1 an. Le coût 2019 lié à ce PAGA est de 117K€ plus 57K€ de contributions patronales associées.

De plus, 2 nouveaux plans d'attribution gratuite d'actions de 38.250 actions ont été également mis en place au 17/04/2019 pour un coût 2019 de 183K€ plus 89K€ de contributions patronales associées.

Les effectifs de Keyyo ont augmenté sur 2019 afin d'accompagner la croissance de l'activité. Keyyo a créé 24 postes nets en 2019, la société comptait 163 salariés en fin d'année.

Effectif de la Société	2019-12	2018-12	2017-12
Cadres	75	67	55
Non Cadres	85	67	61
Apprentis	3	5	1
Total	163	139	117

2.4.7. Résultat financier (renvoi 16)

Le Résultat Financier 2019 est une perte de 10K€.

2.4.8. Résultat exceptionnel (renvoi 17)

Le résultat exceptionnel 2019 est une perte nette de 25K€.

2.4.9. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices (renvoi 18)

Niveau de résultat (K€)	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	2 692	-291	2 401
Résultat financier	-10	1	-9
Résultat exceptionnel	-25	4	-22
TOTAL	2 656	-286	2 370

La croissance de nos résultats a généré la constatation de 286K€ d'impôt sur les sociétés en 2019.

2019	Impôts		
	Accroissements et allègements (K€)	Montant	Taux 28%
Accroissements	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-
Subvention à réintégrer au résultat	-	-	-
Allègements	3 220	902	
Provisions non déductibles l'année de dotation	427	120	
Total des déficits exploit. reportables	2 793	782	
Total des moins-values à long terme	-	-	
TOTAL	3 220	902	

2.5. AUTRES INFORMATIONS

2.5.1. Filiales et participations

Au 1^{er} octobre 2016, Keyyo a transmis son activité de commerce téléboutique ainsi que les salariés et contrats afférents à sa filiale IP-Cash détenue à 100%. Le 18 octobre 2016, Keyyo cédait à la société MTI et aux salariés d'IP-Cash 77% de la filiale. Le 13 mars 2019, Keyyo cédait à la société MTI les 23% restant.

Le 31 décembre 2017, Keyyo a fait l'acquisition de 100% du capital de la société Clever Network, opérateur réseau spécialiste des solutions VPN. Cette société a été renommée Keyyo – Clever Network début 2018, 25% du capital a été rétrocédé au prix d'acquisition, au management, en février 2018.

2.5.2. Parties liées

Le 2 février 2018, Keyyo et Keyyo – Clever Network ont signé une convention de services afin que Keyyo – Clever Network puisse bénéficier du support commercial, administratif et technique de Keyyo. Cette convention a généré une refacturation de 54K€ de Keyyo vers Keyyo – Clever Network en 2019.

Le 7 février 2018, Keyyo et Keyyo – Clever Network ont signé un contrat d'apporteur d'affaires. Ce contrat a généré une refacturation de 11K€ de Keyyo – Clever Network vers Keyyo en 2019.

Le 8 juillet 2019, une convention de services commun a été signée, avec effet rétroactif au 18 avril 2019, entre Keyyo et Bouygues Telecom aux termes de laquelle cette dernière fournit à Keyyo des prestations de services, notamment dans les domaines du management, des ressources humaines, de l'informatique et de la finance. Cette convention repose sur des règles de répartition et de facturation de services communs entre sociétés utilisatrices, intégrant des prestations spécifiques fournies à la demande de Keyyo, ainsi que la prise en charge d'une quote-part résiduelle de ces frais. Cette convention prévoit que la facturation pour 2019 n'excèdera pas un seuil de 0,60 % du chiffre d'affaires de Keyyo (Article 4). Elle a généré une facturation de 137 K€.

Le 12 décembre 2019, Keyyo et Bouygues Telecom ont signé un contrat de prestation de transit qui a généré une facturation de 50K€ de la part de Bouygues Telecom sur l'année 2019.

2.5.3. Rémunération des dirigeants

Le Conseil d'administration en date du 18 janvier 2019 qui a nommé Monsieur Luc PERRAUDIN aux fonctions de directeur général a décidé qu'il ne percevra pas de rémunération au titre de ce mandat mais qu'il aura le droit au remboursement des frais engagés dans l'exercice de ce mandat sur présentation des justificatifs.

Aucun autre engagement n'a été contracté au profit des dirigeants.

2.5.4. Informations relatives au crédit-bail

Aucun contrat de crédit-bail n'est en cours au 31 décembre 2019.

2.5.5. Engagements hors bilan

Engagements hors bilan reçus

Nous disposons d'une ligne de crédit négociée en 2017 auprès d'un établissement bancaire. Le tirage global représente 4.000 K€ au 31/12/2019.

Engagements hors bilan donnés

Nous n'avons pas d'engagement hors bilan.

Autres engagements

Au 31/12/2019, les engagements futurs relatifs aux contrats locatifs représentaient 1335K€. Ils se composaient principalement d'engagement immobilier pour 740K€, d'engagement d'infrastructure pour 414K€ et d'engagement pour la flotte de véhicule pour 173K€

2.5.6. Tableau des filiales et participation au 31 décembre 2019

Sociétés	Nombre de titres détenus	Capital social	Capitaux propres autres que le capital (*)	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et Avances consentis par Sté (brut) (**)	Montant des cautions fournies par la société	Chiffre d'affaires de l'exercice clos	Résultat de l'exercice clos	Dividendes enregistrés au cours du dernier exercice
					Brute	Nette					
CLEVER NETWORK 16 rue Jules Saulnier 93200 Saint-Denis	1 500 000	100	569	75%	3 030	3 030	0	0	5 216	510	-
TOTAL	1 500 000	100	569		3 030	3 030	0	0	5 216	510	-

Keyyo comptait 1 filiale au 31/12/2019, selon le tableau détaillé ci-dessus.

Keyyo a pris le contrôle de la société Keyyo – Clever Network à compter du 31 décembre 2017 et en détient 75% après rétrocession au prix d'acquisition de 25% des parts à son management, en 2018.

2.5.7. Evénements importants survenus depuis la date de clôture de l'exercice écoulé

Le 31 mars 2020, la société Keyyo a procédé au rachat anticipé du solde des titres soit 25% de sa filiale Keyyo – Clever Network détenus par le management de Keyyo – Clever Network. Depuis cette date, Keyyo dispose désormais de 100% des titres et droits de vote de Keyyo – Clever Network.

Début janvier 2020, la découverte d'un nouveau coronavirus (SARS-CoV-2) a été annoncée par les autorités sanitaires chinoises et l'OMS.

Ce virus circule activement dans plusieurs pays dont la France et des mesures restrictives ont été prises. Tout en assurant une continuité de l'activité dès lors qu'elle est possible, Keyyo privilégie la santé de ses collaborateurs et veille à respecter ces mesures restrictives.

L'épidémie de Covid-19 aura un impact sur les activités de la société et les perspectives 2020 qu'il n'est pas possible de quantifier à ce stade.